



Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies en 1946 pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes.

La Région Agricole (RA) couvre un nombre entier de communes formant une zone d'agriculture homogène.

La Petite Région Agricole (PRA) est constituée par le croisement du département et de la RA.

- Boischaud
- Champagne Berrichonne
- Marche
- Pays-Fort Sancerrois
- Sologne
- Val de Loire
- Vallée de Germigny

Source : DDT du Cher